

PAR COURRIEL

Québec, le 8 juin 2026

Madame Nathalie Arcand  
Directrice générale  
CHSLD Notre-Dame  
990, rue Gérard-Morisset  
Québec (Québec) G1S 1X6

Madame la Directrice générale,

Le 12 mai dernier, le CHSLD Notre-Dame a reçu la visite régulière de l'équipe d'évaluation de l'Inspectrice nationale des services du domaine de la santé et des services sociaux (Inspectrice nationale) de Santé Québec afin d'évaluer la qualité du milieu de vie. Votre cote de performance établie est : **très adéquat**. Subséquemment à cette visite, un rapport, dont vous trouverez une copie en pièce jointe, a été rédigé afin de présenter les constats qui se dégagent de cette évaluation ainsi que les recommandations qui en découlent.

Afin de donner suite aux recommandations qui ont été formulées dans le rapport, vous devez produire un plan d'amélioration dans un délai de 60 jours au calendrier à compter de la réception de la présente lettre. Pour vous aider à compléter votre plan, un **onglet Consignes** est inclus au document Excel. Nous vous demandons de porter une attention particulière à ces consignes avant de débiter. Le plan d'amélioration doit par la suite être transmis à l'Inspectrice nationale à [milieuxdevie.inspecteurnational@sante.quebec](mailto:milieuxdevie.inspecteurnational@sante.quebec). Ce plan devra également être transmis au président-directeur général de la région de la Capitale-Nationale, lequel a la responsabilité d'assurer une vigilance continue de la qualité des services offerts à la population de son territoire, cela en vertu de la responsabilité populationnelle qui incombe à Santé Québec.

... 2

---

**Québec**

Bureau de l'Inspectrice nationale –  
Santé et services sociaux  
3000, avenue St-Jean-Baptiste, 2e étage,  
local 200, Québec (Québec) G2E 6J5

**Montréal**

Bureau de l'Inspectrice nationale –  
Santé et services sociaux  
405, avenue Ogilvy, 4e étage  
Montréal (Québec) H3N 1M3

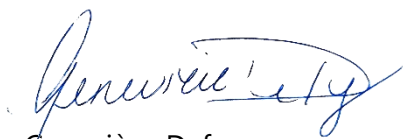
Le suivi de ce plan d'amélioration, dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus d'amélioration continue. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise. De plus, nous réitérons l'importance que les soins et services offerts aux résidents soient dispensés selon les bonnes pratiques et les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le rapport de visite et le plan d'amélioration seront déposés sur le site Internet du MSSS. Nous vous demandons également de déposer ces documents sur le site Internet de votre organisation.

Pour toute question, veuillez communiquer avec la soussignée à [genevieve.defoy@sante.quebec](mailto:genevieve.defoy@sante.quebec).

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice adjointe des évaluations et inspections – Milieux de vie,



Geneviève Defoy

p. j. 2

c c. Mme Geneviève Frenette, Inspectrice nationale - Santé Québec  
M. Patrick Duchesne, Santé Québec, Capitale-Nationale – Universitaire  
M. Mme Amélie Morin, Santé Québec, Capitale-Nationale – Universitaire  
M. Richard Thiboutot, Santé Québec, Capitale-Nationale – Universitaire

N/Réf. : 26-IN-00003-08